

PRINCIPALES INDICATIONS DES TESTS DE DÉTECTION DU VIRUS SARS-COV-2 EN AMBULATOIRE



ED 6429 • actualisé le 8 novembre 2021

TYPE DE PRÉLÈVEMENT			DÉLAI D'OBTENTION DES RÉSULTATS	AVIS DE LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ (HAS)
NASOPHARYNGÉ	SALIVAIRE	NASAL		

TEST

TESTS PAR AMPLIFICATION GÉNIQUE

RT-PCR
Test de
référence

<ul style="list-style-type: none"> – Personnes-contacts ou personnes symptomatiques – Confirmation de tout autotest positif ou d'un test antigénique TDR/TROD négatif chez les personnes de plus de 65 ans et/ou à risque de forme grave 	<ul style="list-style-type: none"> – Dépistage organisé collectif chez les personnes asymptomatiques (notamment en établissements d'enseignement) – Prélèvement nasopharyngé difficile ou impossible chez les personnes-contacts ou personnes symptomatiques 		<p>Plusieurs heures (en moyenne 24h)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Avis du 10 février 2021 relatif aux modifications des conditions d'inscription sur la liste des actes et prescriptions (LAP) mentionnée à l'article L. 162-1-7 du Code de la Sécurité sociale (CSS), à la détection du génome du virus SARS-CoV-2 par technique de transcription inverse suivie d'une amplification (RT-PCR) sur prélèvement salivaire – Avis du 6 mars 2020 relatif à l'inscription sur la LAP mentionnée à l'article L. 162-1-7 du CSS, de la détection du génome du coronavirus SARS-CoV-2 par technique de transcription inverse suivie d'une amplification
---	---	--	--	--

Tests
TDR/TROD¹
antigéniques

TESTS ANTIGÉNIQUES

Autotests
antigéniques

<ul style="list-style-type: none"> – Personnes-contacts ou personnes symptomatiques jusqu'à 4 jours après apparition des symptômes – Dépistage organisé collectif chez les personnes asymptomatiques (notamment en entreprise)² 		<ul style="list-style-type: none"> – Dépistage organisé collectif chez les personnes asymptomatiques³ – Prélèvement nasopharyngé difficile ou impossible chez les personnes-contacts ou les personnes symptomatiques jusqu'à 4 jours après apparition des symptômes 	<p>15 à 30 minutes</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Avis du 23 avril 2021 relatif à la détection antigénique rapide du virus SARS-CoV-2 sur prélèvement nasal (TDR, TROD et autotest) – Avis du 15 mars 2021 relatif à la détection antigénique rapide du virus SARS-CoV-2 sur prélèvement nasal (TDR, TROD et autotest) – Avis du 27 novembre 2020 relatif aux modifications des conditions d'inscription sur la LAP mentionnée à l'article L. 162-1-7 du CSS, de l'acte de détection antigénique du virus SARS-CoV-2 sur prélèvement nasopharyngé
		<ul style="list-style-type: none"> – Mise à disposition pour dépistage organisé collectif chez les personnes asymptomatiques³ – Utilisation dans la sphère privée 	<p>15 à 30 minutes</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Avis du 23 avril 2021 relatif à la détection antigénique rapide du virus SARS-CoV-2 sur prélèvement nasal (TDR, TROD et autotest) – Avis du 15 mars 2021 relatif à la détection antigénique rapide du virus SARS-CoV-2 sur prélèvement nasal (TDR, TROD et autotest)

1. Pour les tests antigéniques TDR/TROD, le prélèvement, la réalisation et l'interprétation sont réalisés par une personne formée. Ils sont appelés TDR (test diagnostic rapide) lorsqu'ils sont réalisés en laboratoire d'analyse médicale ou TROD (test rapide d'orientation diagnostique) lorsqu'ils sont réalisés en dehors du laboratoire.

2. Circulaire interministérielle du 14 décembre 2020.

3. L'arrêté du 1^{er} juin 2021 modifié définit les conditions de réalisation des tests virologiques dans le cadre de dépistages organisés collectifs itératifs ou ponctuels au sein de populations ciblées.
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043575801/2021-11-08/>

PASS SANITAIRE « ACTIVITÉ »

Le résultat négatif d'un test virologique de dépistage datant de moins de 72 h (RT-PCR ou antigéniques) réalisé dans les conditions réglementaires peut être utilisé comme justificatif de l'absence de contamination par la Covid-19 pour le pass sanitaire « activité » (cf. [décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié](#)).

Pour en savoir plus :

Liste actualisée des tests de dépistage Covid-19 : <https://covid-19.sante.gouv.fr/tests/>

Document usager Covid-19 : *quel test faire ?* HAS : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3242351/fr/covid-19-quel-test-faire

Pass sanitaire au travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protection-des-travailleurs/vaccination-pass-sanitaire-au-travail>